

"DEXIA"

Société anonyme.

À B-1050 Ixelles, Place du Champ de Mars, 5
Numéro d'entreprise TVA BE (0)458.548.296 /RPM Bruxelles

**MODIFICATION DES STATUTS – RENOUELEMENT DU
CAPITAL AUTORISE– AUTORISATION REGROUPEMENT
D' ACTIONS – MODIFICATION DE L'ARTICLE 12 - POUVOIRS
D'EXECUTION.**

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

Le quinze mai

A B-1050 Ixelles, Place du Champ de Mars, 5.

Par-devant Nous, Maître Frederic CONVENT, Notaire associé à Ixelles exerçant sa fonction dans la société « NOTALEX » SPRL, ayant son siège à 1050 Ixelles, avenue de la Couronne 145F.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DEXIA", ayant son siège social à Ixelles (B-1050 Bruxelles), Place du Champ de Mars, 5, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0458.548.296. RPM Bruxelles.

Société constituée sous la dénomination "Crédit Communal-Holding", par acte reçu le quinze juillet mille neuf cent nonante-six, par Maître Herwig Van de Velde, alors notaire à Bruxelles, publié aux Annexes du Moniteur belge du trente et un juillet suivant, sous les numéros 960731-145 et 146.

Dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, aux termes du procès-verbal dressé par le notaire soussigné, à Ixelles, le 16 mai 2018, publié aux Annexes du Moniteur belge des 12 et 18 juin suivants, respectivement sous le numéro 2018-06-12 / 0090484 et le numéro 2018-06-18 /0093752.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE.

L'identité des actionnaires et des détenteurs de parts bénéficiaires présents et des représentants des actionnaires ou des détenteurs de parts bénéficiaires, ainsi que le nombre de titres de chacun d'eux, sont mentionnés dans la liste de présence ci-annexée.

Cette liste de présence est signée par chacun des actionnaires ou détenteur de parts bénéficiaires présents ou leurs mandataires; elle est arrêtée et signée par les membres du bureau.

Les procurations sont sous seing privé et demeureront ci-annexées. Les votes par correspondance demeureront ci-annexés.

BUREAU.

La séance est ouverte à 16 heures 30 minutes à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à 14 heures, sous la présidence de Monsieur DENOYEL Gilles Paul Marie, né à Annonay (France), le 4 août 1954, de nationalité française, domicilié à 75007 Paris, avenue Charles Floquet 42, président du conseil d'administration.

Le président choisit comme secrétaire : Monsieur HAUTEKIET Wim Karel, né à Wilrijk le neuf juillet 1959 (numéro national : 59.07.09-455.78), domicilié à London E14 9GR (Royaume-Uni), 69 City Harbour 8 Selsdon Way, secrétaire général.

L'assemblée désigne comme scrutateurs :

1) Monsieur TISON Michel, Guy, Henri, né à Gent, le vingt-trois mai mille neuf cent soixante-sept, numéro national 67.05.23-373.88, domicilié à 9000, Frans

Spaestraat 23, administrateur.

2) Madame VANHOUDENHOVEN Siska Maria Rosa, née à Leuven le dix-sept octobre mil neuf cent septante-sept (numéro national : 77.10.17-310.91) domiciliée à 1030 Bruxelles, Boulevard Auguste Reyers 47/9.

EXPOSÉ DU PRÉSIDENT.

Le président expose et requiert le notaire soussigné d'acter que :

I. La présente assemblée a comme ordre du jour :

I. Proposition de renouveler le capital autorisé

1. Rapport spécial du conseil d'administration établi conformément à l'article 604, alinéa 2, du Code des sociétés, relatif au capital autorisé

2. Proposition (i) de renouveler l'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital à concurrence d'un montant égal au montant du capital social pour une période de cinq ans, avec effet à dater de la publication aux Annexes du Moniteur belge de la modification des statuts résultant de la présente décision ; et (ii) de renouveler également, pour la même période, l'autorisation visée à l'article 6, alinéa 2 des statuts.

3. L'article 6, alinéa 1^{er} des statuts sera remplacé en conséquence par le texte suivant :

« Aux dates et conditions qu'il fixera, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital en une ou plusieurs fois, à concurrence d'un montant maximum égal au montant du capital social. Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à dater de la publication aux Annexes du Moniteur belge de la modification des statuts décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2019. Elle est renouvelable. ».

L'article 6 des statuts demeure pour le reste inchangé.

4. Proposition de remplacer le premier alinéa des « Dispositions Transitoires » des statuts par le texte suivant :

« L'autorisation relative au capital autorisé accordée par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mai 2014 continue à sortir ses effets jusqu'à la publication aux Annexes du Moniteur belge de la modification des statuts relative à l'autorisation accordée par l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2019, telle que visée à l'article 6, premier alinéa, des présents statuts. L'autorisation relative au capital autorisé accordée par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2019 sortira ses effets pour une durée de cinq ans à dater de la publication aux Annexes du Moniteur belge de la modification des statuts qu'elle entraîne, sans préjudice des droits de l'assemblée générale d'y mettre fin de manière anticipée. »

II. Proposition d'autoriser le conseil d'administration à procéder à un regroupement d'actions

1. Proposition d'autoriser le conseil d'administration, pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2022, à procéder à un regroupement des actions de Dexia SA dans le respect des conditions prévues par la loi et moyennant un ratio de regroupement dont le dénominateur ne pourra être supérieur à mille (1.000) (ratio de une (1) action nouvelle pour mille (1.000) actions existantes).

2. Proposition de conférer au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, le pouvoir d'accomplir tout acte nécessaire ou utile à l'exécution de la décision de procéder à un regroupement d'actions et notamment :

- d'arrêter les modalités techniques du regroupement d'actions, de conclure et passer avec tout tiers et de signer au nom de la société tous actes, contrats et documents liés au regroupement, et ;

- de faire constater authentiquement la réalisation du regroupement d'actions ainsi que les modifications à l'article 4 des statuts en résultant.

III. Proposition de modifier l'article 12 des statuts (comité de direction)

1. Proposition de remplacer le deuxième alinéa de l'article 12 des statuts par le texte suivant :

« Dans le cadre des objectifs stratégiques et de la politique générale définis par le conseil d'administration, le comité de direction assure la direction effective de la société et du groupe et en pilote les différents métiers » ;

2. Proposition de remplacer le cinquième alinéa de l'article 12 des statuts par le texte suivant :

« Le comité de direction, dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, peut confier des pouvoirs spéciaux à une ou plusieurs personnes de son choix ».

IV. Proposition d'attribution de pouvoirs

Proposition de conférer à deux administrateurs, agissant conjointement, à l'administrateur délégué, agissant seul, ou au secrétaire général, agissant seul, chacun avec pouvoir de substitution, tous pouvoirs pour l'exécution des décisions à prendre par l'assemblée générale extraordinaire, et pour effectuer toute formalité nécessaire ou utile à cet effet, et conférer au notaire instrumentant tous pouvoirs pour la coordination des statuts de la société à la suite des modifications susmentionnées.

II. Les convocations contenant l'ordre du jour ont été publiées dans :

- 1) Le Moniteur belge du 12 avril 2019 ;
- 2) De Tijd et l'Echo du 12 avril 2019 ;
- 3) Le Luxemburger Wort du 12 avril 2019 ;
- 4) Le Balo du 12 avril 2019 ;

Les actionnaires en nom ont en outre été convoqués par lettre du 12 avril 2019, soit trente jours au moins avant la présente assemblée.

Les administrateurs et les commissaires ont été invités par lettre du 12 avril 2019 à assister à l'assemblée.

III. Il existe actuellement quatre cent vingt millions cent trente-quatre mille trois cent deux (420.134.302) actions, ainsi que vingt-huit millions neuf cent quarante-sept mille trois cent soixante-huit (28.947.368) parts bénéficiaires.

Il résulte de la liste des présences que 418.564.471 actions sont représentées, soit plus de la moitié du capital social, ou 99,63% du capital.

En conséquence, conformément à l'article 558 et 620 juncto 559 du Code des sociétés, la présente assemblée est apte à délibérer et statuer valablement sur l'ordre du jour.

IV. Chaque action ainsi que chaque part bénéficiaire, dans les cas prévus par la loi, donnent droit à une voix.

V. Pour assister à l'assemblée, les actionnaires se sont conformés à l'article 16 des statuts relatif aux formalités d'admission à l'assemblée.

VI. Pour être admises, les propositions sous les points 1, 2 et 3 à l'ordre du jour doivent réunir trois/quarts des voix pour lesquelles il est pris part au vote, et la proposition sous le point 4 doit réunir la simple majorité des voix pour lequel il est pris part au vote.

Ces faits étant vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer et à décider sur les points à l'ordre du jour.

Le Président donne ensuite une explication relative aux points à l'ordre du jour et répond aux questions des actionnaires présents.

DÉLIBÉRATIONS.

I. Renouvellement du capital autorisé

1. Le conseil d'administration a donné lecture du rapport spécial dont question à l'article 604 alinéa du Code des sociétés, lequel restera ci-annexé

2. L'assemblée générale des actionnaires se rallie à la proposition du conseil d'administration et décide :

(i) de renouveler l'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital à concurrence d'un montant égal au montant du capital social pour une période de cinq ans, avec effet à dater de la publication aux Annexes du Moniteur belge de la modification des statuts résultant de la présente décision ; et

(ii) de renouveler également, pour la même période, l'autorisation visée à l'article 6, alinéa 2 des statuts.

3. L'assemblée décide que l'article 6, alinéa 1^{er} des statuts sera remplacé en conséquence par le texte suivant :

« Aux dates et conditions qu'il fixera, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital en une ou plusieurs fois, à concurrence d'un montant maximum égal au montant du capital social. Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à dater de la publication aux Annexes du Moniteur belge de la modification des statuts décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2019. Elle est renouvelable. ».

L'article 6 des statuts demeure pour le reste inchangé.

4. L'assemblée décide de remplacer le premier alinéa des « Dispositions Transitoires » des statuts par le texte suivant :

« L'autorisation relative au capital autorisé accordée par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mai 2014 continue à sortir ses effets jusqu'à la publication aux Annexes du Moniteur belge de la modification des statuts relative à l'autorisation accordée par l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2019, telle que visée à l'article 6, premier alinéa, des présents statuts. L'autorisation relative au capital autorisé accordée par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2019 sortira ses effets pour une durée de cinq ans à dater de la publication aux Annexes du Moniteur belge de la modification des statuts qu'elle entraîne, sans préjudice des droits de l'assemblée générale d'y mettre fin de manière anticipée. »

VOTE.

Cette résolution est adoptée, à :

pour 418.497.064

contre 57.405

abstention 10.002

II. Autorisation du conseil d'administration à procéder à un regroupement d'actions

1. L'assemblée générale se rallie à la proposition du conseil d'administration et décide d'autoriser le conseil d'administration, pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2022, à procéder à un regroupement des actions de Dexia SA dans le respect des conditions prévues par la loi et moyennant un ratio de regroupement dont le dénominateur ne pourra être supérieur à mille (1.000) (ratio de une (1) action nouvelle pour mille (1.000) actions existantes).

2. L'assemblée générale décide de conférer au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, le pouvoir d'accomplir tout acte nécessaire ou utile à l'exécution de la décision de procéder à un regroupement d'actions et notamment :

- d'arrêter les modalités techniques du regroupement d'actions, de conclure et passer avec tous tiers et de signer au nom de la société tous actes, contrats et documents liés au regroupement, et ;

- de faire constater authentiquement la réalisation du regroupement d'actions ainsi que les modifications à l'article 4 des statuts en résultant.

VOTE.

Cette résolution est adoptée, à :
pour 418.466.134

contre 26.777

abstention 71.558

III. Modification de l'article 12 des statuts

1. L'assemblée se rallie à la proposition du conseil d'administration et décide de remplacer le deuxième alinéa de l'article 12 des statuts par le texte suivant :

« *Dans le cadre des objectifs stratégiques et de la politique générale définis par le conseil d'administration, le comité de direction assure la direction effective de la société et du groupe et en pilote les différents métiers* » ;

2. L'assemblée se rallie à la proposition du conseil d'administration et décide de remplacer le cinquième alinéa de l'article 12 des statuts par le texte suivant :

« *Le comité de direction, dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, peut confier des pouvoirs spéciaux à une ou plusieurs personnes de son choix* ».

VOTE.

Cette résolution est adoptée, à :
pour 418.292.910

contre 1

abstention 71.558

IV. Attribution de pouvoirs

L'assemblée décide de conférer à deux administrateurs, agissant conjointement, à l'administrateur délégué, agissant seul, ou au secrétaire général, agissant seul, chacun avec pouvoir de substitution, tous pouvoirs pour l'exécution des décisions à prendre par l'assemblée générale extraordinaire, et pour effectuer toute formalité nécessaire ou utile à cet effet, et conférer au notaire instrumentant tous pouvoirs pour la coordination des statuts de la société à la suite des modifications susmentionnées.

VOTE.

Cette résolution est adoptée, à :
pour 418.492.910

contre 1

abstention 71.558

CLÔTURE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 7 minutes

CERTIFICAT D'IDENTITÉ.

Le notaire soussigné certifie les noms, prénoms, lieu et date de naissance et domicile des signataires du présent procès-verbal, étant les membres du bureau, sur présentation de leur carte d'identité, à savoir : Monsieur DENOYEL Gilles, Monsieur HAUTEKIET Wim, Monsieur TISON Michel et Madame VANHOUDENHOVEN Siska, tous prénommés.

DROIT D'ÉCRITURE

Le droit d'écriture s'élève à nonante-cinq euros (€95,00) et sera payé sur déclaration du notaire instrumentant.

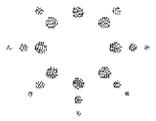
DONT PROCÈS-VERBAL

Passé à Ixelles.

Lecture intégrale et commentée faite, les comparants ont signé avec le Notaire.

(Suivent les signatures)

**-POUR EXPÉDITION CONFORME AVANT ENREGISTREMENT A
DES FINS ADMINISTRATIVES-**



LUMI
insight, instantly

Working together

Shareholder Account Number	Prefix	TR	Streetname
1	Registered shareholder	VALLADONT BERNARD	RUE DE BELFORT
2	Registered shareholder	BASIAU DANIEL	RUE BAS THIERS
3	Registered shareholder	CDLLIN FRANCIS	RUE ALEXANDER FLEMING
4	Registered shareholder	SFP SA SOCIETE FEDERALE DE PARTICIPATIONS (221.638.218 Paris sans Isin + 111.698 Isin BE0974280224)	AVENUE LOUISE
5	ING	DESPLATS REDIER DOMINIQUE	RUE CHARDON LAGACHE
6	ING	ROBYNS JOSEPH	AUWERIKSTRAAT
7	Caceis	CACEIS BANK	PLACE VALHUBERT
8	Deutsche Bank	DEUTSCHE BANK AG AMSTERDAM	DE ENTREE
9	BNP Paribas	ETAT Français	RUE DE BERCY
10	Registered shareholder	ETAT Français	RUE DE BERCY
11	Registered shareholder	MARTENS JJ	JACOB CATSLAAN
12	Registered shareholder	ATIDE MARYSE	BOULEVARD SAINT JOSEPH
13	Citibank	CITIBANK EUROPE PLC	
14	KBC Bank	MICHEL GEEROMS	AVENUE JEAN DE LA HOESE
15	KBC Bank	DRUPAFINA NV	MUSSENBERGLEI
16	BNP Paribas Fortis	DOMINIQUE CARLIER	RUE DE L'ASSOCIATION
17	Registered shareholder	KERNEUR MARC	RUE D'ENTRAIGUES
18	Registered shareholder	BRUSSELS HOOFDSTEDELJK GEWEST REGION / BRUXELLES-CAPITALE	KUNSTLAAN
19		SCAF SA	AVENUE HOCHÉ
20		BOUQUEROD YVES	AVENUE FDCH
21		Kessler Denis	avenue Bosquet
22			
23			

Provincielaan 54
 2870 Breendonk (Belgium)
 +32(0)3 740 33 00

Number	Suffix	Zip-code	City	Lang	Mails	Shares	Nominated Proxy	Prefix	Name
134B		25000	BESANCON			10	PAR CORRESPONDANCE		
5	A	4540	AMAY			1			
1		17840	VAUX SUR MER			2	PAR CORRESPONDANCE		
32	4	1050	BRUXELLES			221 749 916	REPRESENTED BY		KOENRAAD VAN LOO
42		75018	PARIS			22			
7		9867	HOREBEKE			1			
1-3		75013	PARIS			57149	PAR CORRESPONDANCE		
99-197		1101	HE AMSTERDAM			217	PAR CORRESPONDANCE		
139		75572	PARIS			111 690	PAR CORRESPONDANCE		
139		75572	PARIS			198 547 100	PAR CORRESPONDANCE		
72		3705	BS ZEIST			1	PAR CORRESPONDANCE		
27		13380	PLAN DE CUQUES			2	PAR CORRESPONDANCE		
						38	PAR CORRESPONDANCE		
54		1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN			260			
116		2650	EOEGEM			10000	REPRESENTED BY		GUIDO WALLEBROECK
41	3	1000	BRUXELLES			1			
25		37000	TOURS			1	PAR CORRESPONDANCE		
9		1210	BRUSSEL			16754	REPRESENTED BY		DOMINIQUE OUTERS
18		75008	PARIS			21558	REPRESENTED BY		YVES BOUQUEROD
50		92420	VAUCRESSON			50000			
5		75007	Paris			1	par correspondance		

BT ST

J

**Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire
du 15 mai 2019 de Dexia SA**

**Liste de presence
Aanwezigheidslijst**

**Gewone en Buitengewone Algemene Vergaderingen
van 15 mei 2019 van Dexia NV**

Attendee: DESPLATS REDIER DOMINIQUE

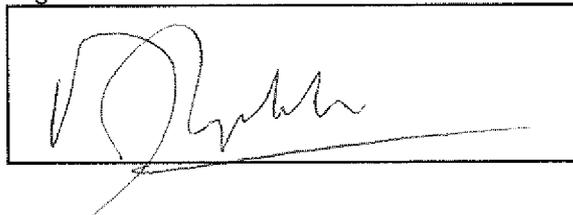
Card: 0042096805

Registered: 15 mei 2019 14:48

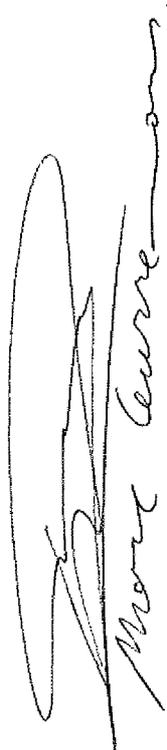
Is registered for the following:

Account	Share class	Votes
5	DESPLATS REDIER DOMINIQUE AGM	22
5	DESPLATS REDIER DOMINIQUE EGM	22

Signature



<u>Acct No</u>	<u>Acct Name</u>	<u>Item</u>	<u>For</u>	<u>Against</u>	<u>Abstain</u>	<u>Invalid</u>
4	SFPI SA SOCIETE FEDERALE DE PARTICIPATIONS (221.638.218 Parts sans	1	221.749.916	0	0	0
4	SFPI SA SOCIETE FEDERALE DE PARTICIPATIONS (221.638.218 Parts sans	2	221.749.916	0	0	0
4	SFPI SA SOCIETE FEDERALE DE PARTICIPATIONS (221.638.218 Parts sans	3	221.749.916	0	0	0
4	SFPI SA SOCIETE FEDERALE DE PARTICIPATIONS (221.638.218 Parts sans	4	221.749.916	0	0	0
4	SFPI SA SOCIETE FEDERALE DE PARTICIPATIONS (221.638.218 Parts sans	5	221.749.916	0	0	0
4	SFPI SA SOCIETE FEDERALE DE PARTICIPATIONS (221.638.218 Parts sans	6	221.749.916	0	0	0
4	SFPI SA SOCIETE FEDERALE DE PARTICIPATIONS (221.638.218 Parts sans	7	221.749.916	0	0	0
4	SFPI SA SOCIETE FEDERALE DE PARTICIPATIONS (221.638.218 Parts sans	8	221.749.916	0	0	0
4	SFPI SA SOCIETE FEDERALE DE PARTICIPATIONS (221.638.218 Parts sans	9	221.749.916	0	0	0
4	SFPI SA SOCIETE FEDERALE DE PARTICIPATIONS (221.638.218 Parts sans	10	221.749.916	0	0	0
4	SFPI SA SOCIETE FEDERALE DE PARTICIPATIONS (221.638.218 Parts sans	11	221.749.916	0	0	0
4	SFPI SA SOCIETE FEDERALE DE PARTICIPATIONS (221.638.218 Parts sans	I	221.749.916	0	0	0
4	SFPI SA SOCIETE FEDERALE DE PARTICIPATIONS (221.638.218 Parts sans	II	221.749.916	0	0	0
4	SFPI SA SOCIETE FEDERALE DE PARTICIPATIONS (221.638.218 Parts sans	III	221.749.916	0	0	0
4	SFPI SA SOCIETE FEDERALE DE PARTICIPATIONS (221.638.218 Parts sans	IV	221.749.916	0	0	0


 Marc Courrean

**Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire
du 15 mai 2019 de Dexia SA**

**Liste de presence
Aanwezigheidslijst**

**Gewone en Buitengewone Algemene Vergaderingen
van 15 mei 2019 van Dexia NV**

Attendee: DOMINIQUE CARLIER

Card: 0042289444

Registered: 15 mei 2019 14:27

Is registered for the following:

Account		Share class	Votes
16	DOMINIQUE CARLIER	AGM	1
16	DOMINIQUE CARLIER	EGM	1

Signature



**Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire
du 15 mai 2019 de Dexia SA**

**Liste de presence
Aanwezigheidslijst**

**Gewone en Buitengewone Algemene Vergaderingen
van 15 mei 2019 van Dexia NV**

Attendee: DOMINIQUE OUTERS

Card: 0042305971

Registered: 15 mei 2019 14:24

Is registered for the following:

Account	Share class	Votes
18	BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK G AGM	16.754
18	BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK G EGM	16.754

Signature

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature is stylized and appears to be a cursive or semi-cursive script.

**Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire
du 15 mai 2019 de Dexia SA**

**Liste de presence
Aanwezigheidslijst**

**Gewone en Buitengewone Algemene Vergaderingen
van 15 mei 2019 van Dexia NV**

Attendee: GUIDO WALLEBROECK

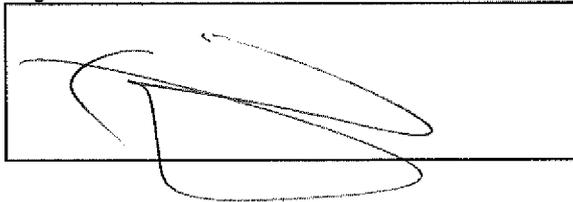
Card: 0042290534

Registered: 15 mei 2019 14:22

Is registered for the following:

Account		Share class	Votes
15	DRUPAFINA NV	AGM	10.000
15	DRUPAFINA NV	EGM	10.000

Signature





DRUPAFINA NV
MUSSENBERGLEI 116
2650 EDEGEM

Bewijs van inschrijving van aandelen

6 mei 2019

Geachte mevrouw, geachte heer,

Wij bevestigen dat KBC Bank NV het nodige heeft gedaan voor uw deelname aan onderstaande aandeelhoudersvergadering.

DEXIA, Gewone en Buitengewone Algemene Vergadering op 15-05-2019,

voor: DRUPAFINA NV
MUSSENBERGLEI 116
2650 EDEGEM België

hierna "de klant" genoemd,

waren op registratiedatum 01-05-2019, om 24u00, 10000 aandelen DEXIA (BE0974290224) ingeschreven op rekening.

De klant verklaart dat hij op hierboven vermelde vergadering vertegenwoordigd zal worden door: **Dhr. GUIDO WALLEBROEK.**

Met vriendelijke groeten,

Jeroen Gysen
Hoofd Tax Operations & Financial Services

**Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire
du 15 mai 2019 de Dexia SA**

**Liste de presence
Aanwezigheidslijst**

**Gewone en Buitengewone Algemene Vergaderingen
van 15 mei 2019 van Dexia NV**

Attendee: BOUQUEROD YVES

Card: 0042367834
Registered: 15 mei 2019 14:10

Is registered for the following:

Account	Share class	Votes
20 BOUQUEROD YVES	AGM	50.000
19 SCAF SA	AGM	21.558
19 SCAF SA	EGM	21.558
20 BOUQUEROD YVES	EGM	50.000

Signature



**Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire
du 15 mai 2019 de Dexia SA**

**Liste de presence
Aanwezigheidslijst**

**Gewone en Buitengewone Algemene Vergaderingen
van 15 mei 2019 van Dexia NV**

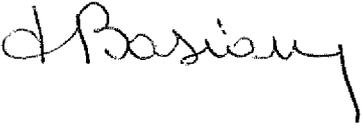
Attendee: BASIAU DANIEL

Card: 0042323325
Registered: 15 mei 2019 14:03

Is registered for the following:

Account	Share class	Votes
2 BASIAU DANIEL	AGM	1
2 BASIAU DANIEL	EGM	1

Signature



- POUR EXPEDITION CONFORME -



Pour l'acte avec n° de répertoire 2019/2013, passé le 15 mai 2019

FORMALITÉS DE L'ENREGISTREMENT

Enregistré six rôles, renvois,
au Bureau Sécurité Juridique Bruxelles 5 le 31 mai 2019
Référence ACP (5) Volume 0 Folio 0 Case 9975.
Droits perçus: cinquante euros (€ 50,00).
Le receveur

ANNEXE

Enregistré dix rôles, renvois,
au Bureau Sécurité Juridique Bruxelles 5 le 31 mai 2019
Référence ASSP (6) Volume 0 Folio 100 Case 3093.
Droits perçus: cent euros (€ 100,00).
Le receveur